

Brefort, demeurant au 195 rue  
WAVIGNIES souhaite que mes  
dans la partie est entre WAVIGNIES  
en Zone A comme définie dans

le 23 juillet 2020  
P. Brefort

est, gérant de l'EARL BREFORT  
RL BREFORT PATRICE approuve  
une industrielle rue de la Sucrière  
rue de la Sucrière sont enclavés  
Ils sont cernés par les bâtiments  
de l'EARL BREFORT SUEUR, de  
la coopérative ACOBA, la société  
LOIS.

Sucrière, sont conscients de  
industriel.  
en Habitat (UB) résultera  
tel les inconvénients anormaux  
tracteurs avec gyrophares,  
voies, foyers de ventilation  
la nuit, etc. ---)

zones d'implantation industrielles  
(sites Entreprises) TPE et (sites  
TPE.

représentent l'essentiel majorité  
(Brut)  
une source de revenu non  
ne  
leur zone d'implantation

maintien de la zone de  
t, ---)

le 30 juillet 2020  
P. Brefort

Je soussignés Monsieur et Madame Fabrice BREFORT  
agriculteurs à WAVIGNIES 60130, attirent votre  
attention sur l'orientation d'Aménagement et de  
Programmation (OAP) site de « l'Ancienne Sucrière »

Nota Bene: Cf Plans Joint  
Il ne s'agit pas d'un Projet communal soutenu par  
Monsieur Lee Maire.

**SCHEMA D'AMENAGEMENT : SECTEUR DE L'ANCIENNE SUCRIERE**

- LEGENDE**
- Périmètre du secteur soumis aux OAP
  - Emprise dans laquelle de nouvelles constructions peuvent s'implanter
  - Emprise dans laquelle de nouvelles constructions à vocation mixte (habitat ou activités) peuvent s'implanter
  - Phasage des opérations :**
    - Phase 1 pouvant être aménagée à court ou moyen terme
    - Phase 2 pouvant être aménagée à plus long terme, après approbation du SCOT du Plateau Picard et de l'Oise Picarde
  - Accès unique depuis la route départementale RD916
  - Principe de contre-allée pour desservir les constructions à l'alignement de la rue
  - Carrefour à sécuriser
  - Traitement végétalisé existant le long de la voirie à conforter
  - Liaison douce existante à valoriser
  - Emprise comprenant du stationnement ouvert au public à créer/à valoriser
  - Bâtiments devant être démolis
  - Bâtiments pouvant être démolis
  - Principe d'alignement des constructions le long de la rue Lucien Sueur
  - Périmètre de protection autour du silo de la coopérative agricole (50 m)
  - Emprise à traiter en espace vert (pouvant correspondre à des fonds de jardin) ou en espace de stationnement

Surfaces constructibles de la première tranche :  
environ 0,8 ha.  
Programmation : 12 logements maximum  
Densités brutes moyennes : 15 lgts / ha.

Source : ARVAL urbanisme  
Avril 2019  
Echelle : 1/1000ème

